L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 21 JUILLET 1888. | 61me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 21 JUILLET 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Propriétés de ville et d'habitation de valeur—La "Chase" Cotton Yard and Pickery. Habitations de choix dans les paroisses Rapides et St. Martin.

PAR LE SHERIF—Lots de terre, terrains avec bâtisses et améliorations, dans les Deuxième, Troisième et Sixième Districts.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—La grande et agréable résidence, No 60 rue de l'Esplanade, près Royale. Maison en bois et deux lots de terre coin des rues Valence et St. Georges. Propriété de valeur améliorée rue Dauphine, Troisième District. Une action du fonds capital du Produce Exchange de la Nouvelle Orléans; une du Mechanics and Lumbermen's Exchange.

L'entrevue de Guillaume II et d'Alexandre III.

Nos lecteurs nous sauront, sans doute, gré de mettre sous leurs yeux un article qui traite une grande question d'actualité et que publie l'un des organes les plus autorisés de l'Europe—le *Mémorial diplomatique*:

La visite projetée de l'empereur Guillaume à la cour de Russie est à la fois un acte de haute courtoisie et une manifestation politique d'une importance incontestable. Nous devons ajouter cependant que cette démarche n'a rien d'insolite, et qu'elle est, au contraire, avant tout, une politesse rendue. Alexandre III, quelques mois après son avénement au trône, est venu le premier rendre visite à Dantzig à l'empereur Guillaume Ier: le petit-fils de celui-ci va aujourd'hui au devant du czar, pour donner une expression publique au désir, manifesté dans le discours au Reichstag, de cultiver des rapports d'amitié avec le souverain de la Russie.

L'entrevue de Dantzig du 7 septembre 1881 avait un caractère tout solennel et tout officiel. On y voyait, à côté des deux souverains, le prince impérial d'Allemagne (plus tard empereur Frédéric III), les deux frères du czar, le prince de Bismarck, M. de Giers, et un grand nombre de hauts dignitaires des deux empires. Après un entretien intime des deux empereurs, le chancelier allemand était resté avec le czar en conférence prolongée. Quelques documents diplomatiques, relatifs à l'entrevue, en ont fait ressortir la physionomie. Dans un entretien avec l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, M. de Giers avait déclaré "que le czar avait quitté Dantzig avec des sentiments de tranquillité et de satisfaction intérieure. Notamment la sagesse et la modération, inattendue du langage du prince de Bismarck ont produit un bon effet sur le czar." M. de Giers, en leur donnant l'assurance qu'il n'était aucunement question d'entente particulière." D'après M. de Giers, la portée de l'entrevue de Dantzig consistait "en ce que le czar avait affirmé ainsi devant la Russie, et d'une façon non équivoque, sa politique conservatrice et pacifique."

Jusqu'à un certain point il est permis de considérer l'entrevue de 1888 comme la contre partie de celle de 1881. Guillaume II y amènera son frère unique, le prince Henri et il sera accompagné du comte Herbert de Bismarck, suppléant le plus autorisé de son père, le chancelier. Le jeune souverain allemand voudra sans nul doute affirmer, à son tour, devant le czar, sa politique "conservatrice et pacifique". Mais la cesse l'analogie des deux entrevues. Au fond, les deux souverains se trouvent dans des rapports différents de ceux d'il y a sept ans. A cette dernière époque, bien que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie eussent déjà conclu leur traité d'alliance, la Russie n'était pas encore complètement sortie de l'entente à trois, et surtout la question bulgare n'était pas encore venue s'interposer, comme élément de discorde, entre Vienne et St-Pétersbourg. Guillaume Ier était l'intermédiaire amical entre deux cours qui n'avaient pas encore de griefs formels à élever l'une contre l'autre, tandis que, à l'heure qu'il est, Guillaume II se voit placé entre ces deux mêmes cours, qui se méfient et se défient.

Le prince de Bismarck n'a jamais dissimulé la nature et les grandes difficultés de son rôle entre l'Autriche-Hongrie, à laquelle il est lié par traité d'alliance et la Russie, dont il a besoin de cultiver l'amitié et de ménager les susceptibilités pour des raisons que tout le monde connaît et sur lesquelles nous n'avons pas besoin d'insister ici. Ce qui divise aujourd'hui l'Autriche et la Russie, c'est, on le sait, la question bulgare, qui résume en quelque sorte toute la question balkanique.

Le prince de Bismarck, en disant que la question bulgare n'intéresse pas l'Allemagne et qu'il ne se sent pas disposé à contrarier la Russie sur ce point, n'a raison qu'à moitié. Cette question intéresse à un haut degré l'Autriche-Hongrie, et il n'est pas certain qu'il ne se présentera jamais dans ce démêlé austro-russe une phase où l'Allemagne devra faire pencher la balance de son influence du côté de l'un ou de l'autre des deux antagonistes.

La politique et les visées du cabinet de Vienne dans la question bulgare et orientale ne sont pas toujours bien comprises par la presse européenne. On prête à ce cabinet des vues de conquête et d'empiètement qu'il ne nourrit à aucun degré. On lui a attribué l'idée de s'emparer de la Macédoine et de Salonique: les récentes déclarations du comte Kalnoky sont tellement formelles à cet égard que personne ne voudra encore reparler de cet absurde dessein. Il en est de même du fameux projet de partage d'influence dans la presqu'île balkanique entre les deux puissances. On ne partage pas une influence comme on partage un territoire: les populations subissent ce dernier sous le coup de la force; mais aucune violence matérielle ne saurait leur faire subir une influence à laquelle leurs sentiments résisteraient. D'ailleurs ce que l'on désigne sous le nom d'"influence" n'est compris, en vérité, que comme une "domination". Et là est le motif qui rend la politique austro-hongroise absolument hostile. Ce genre de partage est plein de périls et d'éléments de conflit: le partage austro-prussien dans les duchés de l'Elbe restera un monument historique de l'impossibilité d'une pareille combinaison. Il doit être certain, pour tout esprit attentif, que l'Autriche ne poursuit, dans la presqu'île des Balkans, ni projet de conquête ni projet de domination exclusive ou partagée. Ce qu'elle y poursuit, c'est d'assurer la sûreté de ses frontières du sud-est. Elle guerroyait contre les Turcs, alors que ceux-ci menaçaient par leurs invasions l'intégrité de l'empire des Habsbourgs. Plus tard, du temps du prince de Metternich, la Turquie étant devenue une voisine inoffensive et paisible, le cabinet de Vienne défendait l'intégrité de l'empire ottoman, comme boulevard de l'Autriche sur le Danube et dans les Balkans. Dans les temps modernes, l'émancipation des Etats tributaires de la Porte entrant dans le système politique des grands cabinets, l'Autriche s'est faite le champion de ses jeunes Etats autonomes, dont l'indépendance réelle et le développement graduel et progressif peuvent offrir la meilleure garantie de la sécurité de la monarchie austro-hongroise. De là vient son opposition contre tout projet de placer ces Etats sous une influence dominante du dehors. Elle ne redoute pas les effets de cette influence, exercée dans de justes limites et dans un but civilisateur ou humanitaire par le gouvernement de la Russie: sur ce terrain moral et intellectuel, toute émulation ne saurait être que profitable aux intérêts des Etats voisins et de toute l'Europe. Ce que l'Autriche redoute et combat, c'est l'infiltration de l'agitation panslaviste, qui, se dissimulant derrière la Russie officielle, qui est correcte et loyale dans ses procédés, veut s'emparer de la domination matérielle de ces contrées et, appuyée sur elles, tend à miner l'existence de l'empire austro-hongrois. C'est donc là une question de vie et de mort pour l'Autriche: elle peut se désintéresser totalement des affaires intérieures des Etats balkaniques, laisser la Bulgarie gouvernée par le prince de Battenberg, le prince de Cobourg, le duc de Leuchtenberg, par n'importe qui; ce qu'elle n'admet pas, en vue de sa sécurité, c'est que la Bulgarie ou un autre Etat balkanique devienne pays vassal de la Russie, et que, sous le couvert des fonctionnaires russes, les agents de la propagande panslaviste portent le trouble et la décomposition dans les provinces slaves de l'Autriche-Hongrie.

La question bulgare est facile ou difficile à résoudre entre les deux puissances, suivant les prétentions de la Russie. L'Autriche ne prétendant à aucun droit d'ingérence dans les affaires de ce pays, la Russie protestant contre toute idée d'intervention, quoi de plus facile que d'établir une entente sur la base d'une abstention complète, laissant — qu'on nous pardonne l'expression vulgaire — les Bulgares "cuire dans leur jus"! Le problème ne se complique que lorsque la Russie veut imposer à la Bulgarie tel ou tel prince, tel ou tel ministre, bref y jouer le rôle que l'Angleterre joue depuis sept ans en Egypte, contrairement aux traités et au détriment de ce pays.

Et, suivant la nature de ces prétentions, la tâche de l'Empereur Guillaume II devient facile ou ingrate. L'Autriche-Hongrie, son alliée, défend une position de laquelle le panslavisme tend à l'éliminer. La question est de savoir si l'empereur allemand et son chancelier parviendront à trouver un compromis, qui, en sauvegardant le point d'honneur du czar, permette à celui-ci de mettre un frein aux agissements du parti panslaviste ou philoslave, qui, se couvrant du manteau du patriotisme russe national, a su jusqu'ici gêner les mouvements de la politique officielle du czar, que l'Europe considère personnellement comme un prince de la paix et un adversaire des bouleversements.

Tels sont les points qui, on peut le supposer, formeront l'objet des entretiens dans la rencontre de l'Empereur Guillaume avec Alexandre III. Encore une fois, entre l'Allemagne et la Russie officielle il ne subsiste aucun conflit: ce qui les divise, c'est la difficulté de donner satisfaction à la Russie prétendant à la prépondérance dans la presqu'île des Balkans, sans sacrifier l'Autriche-Hongrie, dont l'alliance n'a de la valeur pour l'Allemagne qu'autant qu'elle est forte et puissante: ce qu'elle cesserait d'être le jour où le panslavisme prendrait possession des contrées balkaniques au sud de sa frontière.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—Quatorze personnes domiciliées, les unes à la Nouvelle-Orléans, les autres à l'étranger, ont reçu hier de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane les sommes qu'elles avaient gagnées au dernier tirage mensuel. Si le lecteur jette les yeux sur une autre partie de cette feuille, il y verra les avis publiés à ce sujet. De ces quatorze personnes, six possédaient des vingtièmes du billet 35,567 auquel est échu le gros lot, celui de trois cent mille piastres, quatre possédaient des vingtièmes du billet 53,469 qui a gagné le second lot, cent mille piastres, trois possédaient des vingtièmes du billet 47,843 qui a gagné le troisième lot, cinquante mille piastres, et une possédait un vingtième du billet 88,959 qui a gagné le quatrième lot, vingt-cinq mille piastres. A ce dernier tirage, comme aux précédents, tous les billets gagnants ont été vendus, mais la compagnie n'a pas encore été appelée à les tous payer. Sous peu, cependant, elle publiera une autre liste, le complément de celle à laquelle nous donnons place dans nos colonnes de ce jour, et on y verra [illegible].

Hôtel Washington.—Il ne suffit pas de recommander l'Hôtel Washington pour la façon dont on y tient la table, le service, l'établissement de bains qui en dépend et qui est certainement ce que l'on trouve de mieux sur les bords du Pontchartrain. Les cabines en sont vastes, aérées, l'eau limpide se faisant graduellement profonde, avec un excellent fond de sable. En un mot, bains qui préparent [illegible] aux repas que l'on sait et dont [illegible].

Le Rénovateur des Cheveux de Hall est le plus facile à appliquer, il est le plus propre parmi les préparations rivales.

Le manifeste du comte de Paris.

Le Temps:

Le point qui frappera le plus dans ce document nous paraît de nature plutôt à scandaliser qu'à enthousiasmer les monarchistes; nous voulons parler de la doctrine fort hardie de M. le comte de Paris, en fait de libertés communales. D'un seul bond il atteint nos autonomistes les plus intransigeants. Tout comme le conseil municipal de Paris, ce qu'il demande pour les communes de France, c'est l'autonomie. On sera fort ingrat à l'Hôtel de Ville si l'on n'enregistre pas avec satisfaction cette haute adhésion à la théorie radicale de la commune indépendante, maîtresse de son budget, de ses écoles, de sa police, nommant son maire et disposant librement de ses deniers.

Quand M. le comte de Paris veut que le maire ne tienne ses pouvoirs ni de la faveur, ni de la naissance, ni de la richesse, et qu'il doive son écharpe tricolore uniquement au libre choix de ses égaux, il imite la République qui nous semble avoir fait contre la tradition monarchique une grande révolution dans ce sens. Les partisans du suffrage universel peuvent désirer comme M. le comte de Paris que ni la faveur, ni la naissance, ni la richesse ne jouent aucun rôle dans la désignation des maires, mais nous doutons que les membres des anciens partis qui précisément défendent en désespérés leurs anciennes positions contre l'égalité que réalise partout le vote populaire soient du même avis et acceptent sans mot dire que le maire ne soit plus nommé par le préfet ou par le souverain. Plusieurs feront sans doute la réflexion que fait ce matin à ce sujet M. Paul de Cassagnac: A quoi bon restaurer la monarchie si elle doit suivre les mêmes errements que la République?

M. le comte de Paris ne se borne pas à copier les lois républicaines et à en promettre le maintien; il va beaucoup plus loin: il promet des réformes que nos députés les plus radicaux ajourneraient comme dangereuses et inopportunes. Il se plaint comme d'une iniquité qu'il y ait dans les budgets communaux une partie obligatoire. "Soumise au régime des budgets obligatoires, dit-il, la commune n'est pas indépendante dans la gestion de sa fortune." Pour le coup, nous sommes très curieux de savoir ce que les conservateurs royalistes diront de cette suppression de la partie obligatoire du budget communal et de cette indépendance financière absolue rendue aux communes. Nous ne voyons guère que les autonomistes de Paris qui refusent le budget de la police ou de l'instruction publique quand cela leur plaît, ou M. Yves Guyot qui veut faire faire par les communes la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ou remplacer les octrois par l'impôt progressif sur le capital; il n'y a, disons-nous, que ces réformateurs sans timidité qui puissent applaudir à cette déclaration inattendue. Mais que les conservateurs y souscrivent, nous en douterons jusqu'à ce que nous le voyions. Le manifeste du comte de Paris nous semble donc destiné à refroidir ses partisans et à les diviser plus qu'à les échauffer.

En tout cela, nous ne voyons guère de quoi affliger ou alarmer les républicains, et nous comprenons moins encore la nécessité ou l'opportunité qu'il pouvait y avoir à saisir *pro forma* un document plus propre, en somme, à servir la cause de la République qu'à lui nuire.

L'*Autorité*, journal de M. Paul de Cassagnac:

Monsieur le comte de Paris dit que la *Monarchie serait assez forte pour ne pas craindre les libertés.*

Cela dépend, il y a des libertés qui tuent les gouvernements les plus forts.

Ainsi, par exemple, la nomination des maires par les conseils municipaux.

C'est à ce système, inacceptable pour un gouvernement sérieux et qui veut durer, que la République doit l'incroyable anarchie dans laquelle elle se débat vainement.

Et franchement, il ne vaudrait pas la peine de lui succéder pour continuer les mêmes errements!

Personne, personne, dans le parti conservateur, dans le parti autoritaire, ne saurait accepter la nomination des maires par les conseils municipaux, sous un gouvernement qui aurait la prétention d'être un gouvernement réparateur.

Ce serait le maintien de la République officielle dans la monarchie et l'installation de places de refuges dans lesquelles camperaient, en face du pouvoir, les garnisons révolutionnaires pour le combattre et le braver.

Un pareil régime éterniserait la guerre civile.

Nous nous opposons énergiquement à de pareilles théories, qui ne désarmeront pas les adversaires de la royauté, et qui doivent alarmer tous ceux qui attendent d'elle la vigueur, la résolution, l'autorité, sans lesquelles elle ne saurait, en dépit de ses droits, avoir aucune raison d'être, car elle ne répondrait alors qu'imparfaitement aux besoins du pays.

Le *Soleil*:

A la peine de l'exil, comment pourrez-vous ajouter la peine du silence? La présence du comte de Paris vous effrayait. C'est maintenant sa parole qui vous fait peur. Comment l'empêcherez-vous d'arriver jusqu'au pays?

Hier, vous avez essayé. Vous n'avez réussi qu'à donner à cette parole plus de retentissement.

Essayez, essayez encore. Usez, abusez de vos derniers jours de pouvoir. Il faudra bien donner enfin la parole au suffrage universel, et toutes les fraudes électorales, toutes les pressions officielles, ne l'empêcheront pas de faire prévaloir sa volonté et de prononcer votre condamnation.

Vous dites: Silence aux exilés.

La France, bientôt, vous répondra: Silence aux proscripteurs.

Nouvelles diverses de France.

Nous lisons dans la *Gazette de France*:

Au moment où l'Allemagne parle si hautement des espions français et poursuit avec tant de rigueur ceux qu'elle croit tenir, il est intéressant de citer la nomenclature des espions allemands récemment arrêtés en France.

On sait qu'ils y pullulent et que le nombre d'incarcérations est absolument insignifiant quant au point de vue de la proportionnalité.

Si donc, dit la *Lanterne*, le gouvernement français voulait faire à Paris un procès de haute trahison, contre les Allemands surpris en flagrant délit d'espionnage, ce ne sont pas les accusés qui manqueraient, et on n'aurait pas besoin de faux témoins.

Nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à citer les arrestations principales opérées durant le second semestre de 1887, sur lesquelles il n'y a aucun doute concernant le rôle joué par les inculpés:

Mai 1887.—Arrestation à Marseille d'un officier allemand porteur des plans de défense de nos côtes.

Mai 1887.—Arrestation à Dijon des sieurs Hassler et Schleter, anciens soldats au 139e prussien. Relevaient les plans du département de la Côte-d'Or.

Mai 1887.—Arrestation à Vincennes des sieurs Carl et Fritz, pris en flagrant délit de vol dans le parc d'artillerie.

Mai 1887.—Arrestation à Coubre d'un officier allemand qui relevait un croquis du fort de l'entrée de la Gironde.

Mai 1887.—Arrestation à Bonifacio d'un officier allemand, Heinrich X, qui relevait le plan des travaux de défense des côtes de la Corse.

Juin 1887.—Arrestation à Mont de Marsan de deux sous-officiers allemands, identité inconnue, qui relevaient les plans du département.

Juin 1887.—Arrestation à Montmédy d'un officier allemand, porteur d'un faux passeport. Relevait les plans des forts de la région, spécialement à Spincourt!

Septembre 1887.—Arrestation à Bordeaux du sieur Espant qui s'est déclaré agent de Bismarck; s'était fait admettre comme ouvrier à la poudrière Saint Médar-en-Jalles pour voler de la mélinite.

Septembre 1887.—Arrestation au Quesnoy des frères Ebstein, forains. Prenaient des renseignements statistiques militaires (service des remontes.)

Septembre 1887.—Arrestation à Saint-Omer d'un capitaine allemand en retraite, porteur d'un faux passeport, relevant le plan du département.

Octobre 1887.—Arrestation à la Fere-Champenoise des sieurs Weintzel et Estinger, sous-officier allemands. Relevaient des plans de forteresses qu'ils envoyaient à Paris.

Octobre 1887.—Arrestation d'un officier allemand à Vire (Calvados) porteur d'un faux passeport; annotait la carte d'état-major.

Décembre 1887.—Arrestation à Montluel (Ain) d'une comtesse allemande, qui fut conduite à Trévoux; elle contrôlait les travaux d'espionnage des agents disséminés sur la frontière.

Décembre 1887.—Arrestation à Sonkarras du soldat allemand Hoffmann, qui relevait le plan du bordj de Ain-Seymour.

La liste, malheureusement, est loin d'être close.

Dans sa séance du 5 juillet, l'Académie française a reçu la communication suivante:

"En témoignage de reconnaissance envers l'Institut de France, pour les prix qui ont été décernés depuis quelques années à ses nationaux, la Société royale du Canada, à la suite d'une souscription, vient d'annoncer qu'une somme de 10,000 livres sterling (250,000 fr.) serait mise à la disposition de l'Académie française, pour la fondation de nouveaux prix annuels à décerner à des ouvrages dont les auteurs seraient Français ou Canadiens."

Le congrès eucharistique, dont les séances se tenaient dans la petite chapelle de la rue d'Assas No 68, Paris, s'est terminé, le 6 juin, par une messe solennelle, suivie d'une procession à l'église du Sacré-Cœur de la butte Montmartre. La messe a été célébrée pontificalement par l'archevêque de Paris.

M. Mermillod, évêque d'Hébron, a prononcé un sermon dans lequel il a fait l'historique de la butte et de la nouvelle église. La procession a été présidée par le nonce du Pape. Le maréchal de Mac-Mahon, le général de Charrette et de nombreux évêques y ont pris part.

La cérémonie terminée, les fidèles se sont séparés par groupes. L'un d'eux, descendant par la rue de la Barre, a été accueilli à l'angle de la rue Ramey, par des injures. Il y a eu un moment de tumulte inquiétant.

Les agents de police arrivèrent heureusement en nombre et réussirent à empêcher de plus graves désordres.

L'amiral Krantz, ministre de la marine, a quitté Paris, le 5 juillet, pour se rendre à Brest, où il veut étudier, sur place, les travaux de défense qui doivent être entrepris dans la rade et dans le port.

Il était accompagné d'un officier d'ordonnance.

On sait que la colonie américaine de Paris a fait fondre en bronze une réduction de la statue de Bartholdi élevée à l'entrée du port de New-York. Ce modèle, qui a 11 mètres 50 de hauteur, doit être érigé sur le môle du pont de Grenelle. A cet effet, MM. Emile Richard et Després ont fait voter, dans la séance du 6 juillet du conseil municipal, un crédit de 68,000 francs pour les travaux de fondation et l'exécution du piédestal. Ils demandent que ces travaux soient achevés pour l'Exposition.

Le directeur des travaux assure que les vœux du conseil seront exaucés.

La planète Mars continue à passionner l'attention des astronomes. Plusieurs journaux ont rapporté que, d'après le savant M. Fizeau, ce monde voisin pourrait être glacé. Mais, à la dernière séance de l'Institut de France, M. Camille Flammarion a démontré avec évidence que cette hypothèse est en contradiction avec toutes les observations et que les climats y sont analogues aux nôtres.

Le journal le *XIXe Siècle*, de Paris, publiait, le 12 février dernier, un article intitulé: "Un scandale clérical.—Une jeune fille séquestrée par des religieuses." Il était dit, dans cet article, qu'une jeune fille appartenant à une honorable famille des environs de Grenoble, possédant une fortune personnelle de 300,000 francs, avait été l'objet d'une tentative de séquestration de la part des sœurs du couvent des Ursulines de Sainte-Marie; que la violence avait été nécessaire pour arracher la jeune fille des mains des religieuses, etc., etc.

Cet article ayant été reproduit avec des commentaires divers, par plusieurs journaux, la supérieure du couvent les a assignés en diffamation devant le tribunal correctionnel de Paris, qui les a condamnés, le 4 juillet à diverses amendes variant de 25 à 100 francs.

Le *XIXe Siècle* et le *Radical* ont été condamnés, en outre, à l'insertion du jugement dans leurs colonnes.

On termine, en ce moment, l'installation, aux portes de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, d'un panorama où doivent être retracées les principales scènes de l'histoire de la fameuse prison d'Etat.

On retrouve là tous les prisonniers célèbres, depuis le gazetier Dubourg, enfermé sur l'ordre de Louis XIV, jusqu'à Blanqui, Barbès et Raspail. Une immense toile de M. de Saint-Geniès représentera un combat sur les grèves au treizième siècle.

L'inauguration de ce panorama aura lieu à la fin de juillet courant.

Le docteur Talairach, médecin en chef de l'hôpital de la marine à la Martinique, a remis à l'Académie de médecine, de Paris, un intéressant travail sur l'épidémie variolense qui a éclaté dans cette colonie, et pour laquelle les Chambres viennent de voter, en faveur des habitants, une indemnité de 100,000 francs. Il y a déjà eu 2,300 victimes, chiffre énorme pour une population de 170,000 âmes. A Fort-de-France, sur 16,093 habitants, 834 sont morts. On a dû demander par télégraphe, à l'Académie de médecine, du vaccin que celle-ci a expédié par la poste. On a inoculé de jeunes enfants et on s'est fait ainsi une réserve et une source de vaccin. "L'incurie des autorités a été notable—dit la *Liberté* du 7 juillet. Le mal continue. Jusqu'à présent, personne dans ce pays ne s'était préoccupé de la vaccination. Voilà, pourtant, plus de quatre vingts ans que cette pratique est acceptée sans conteste et que le vaccin a un caractère officiel."

La bohème à Paris, se fait de plus en plus ingénieuse. Voici—lisons nous dans le *Matin*—un échantillon d'un nouveau genre de bohème aimable et intéressante, qui n'est d'ailleurs pas à la portée de tous les membres de la corporation: un jeune garçon, très proprement vêtu, parcourt les boulevards et s'arrête devant les terrasses des grands cafés où il croit deviner une clientèle suffisamment lettrée. Il s'adresse à ceux des consommateurs dont le costume et la boutonnière trahissent le savant et leur débite ce boniment: "Monsieur désire-t-il me poser une question sur les dates, causes et effets des traités de l'histoire de France, depuis Pharamond jusqu'à Napoléon III? Monsieur peut m'interroger sur l'année, le jour, l'heure de la mort de tous les personnages historiques, empereurs, rois, généraux, poètes, peintres, orateurs!" Le plus curieux, c'est que le jeune mendiant répond sans hésitation à toutes les questions, au grand ébahissement de la galerie. Ce jeune et original érudit se fait ainsi des rentes avec l'histoire de France, à l'âge où ses camarades, plus riches et mieux nés, n'en retirent que des pensums.

Alsace-Lorraine.

Le *Progrès de l'Est*, parlant de la violation de frontière par deux officiers français, dénoncée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dit que ses correspondants ont fait une enquête d'où il résulte qu'aucune violation n'a été commise.

"Nos correspondants, ajoute-t-il, nous font remarquer que, du reste, le journal allemand ne dit, nulle part, que les officiers français eussent franchi la frontière et pénétré, ne fût-ce que d'un pas, sur le territoire annexé.

"Il résulte, au contraire, de la version allemande que les officiers français sont strictement restés sur notre territoire. Villers-aux-Bois, où ils se trouvaient d'après le Journal de M. de Bismarck, est resté français.

"Il est au nord de Rezonville, dans un angle formé par la nouvelle frontière. Des habitants de Rezonville, occupés aux travaux des champs, ont pu échanger quelques mots avec les officiers.

"Mais de là à une violation de frontière, il y a loin."

On écrit, de Strasbourg, à la *Gazette de Francfort*:

"Les architectes à qui a été confiée la construction du palais de l'empereur à Strasbourg, ont reçu l'ordre de hâter les travaux extérieurs et intérieurs de telle façon que le palais puisse être habité à partir du mois d'octobre. On en conclut que l'empereur Guillaume, lorsqu'il ira visiter les cours de l'Allemagne du Sud, se rendra à Strasbourg."

On lit, dans le *Journal d'Alsace*:

M. le directeur de l'arrondissement de Metz-campagne a adressé à MM. les maires de son ressort l'avis suivant:

"L'ambassade d'Allemagne à Paris visera les passeports des sujets français sans prendre d'informations, lorsque ces derniers déclareront ne vouloir que traverser l'Alsace-Lorraine et ne pas y séjourner; ce visa portera la mention: "Visé seulement pour le passage." Un passeport revêtu de cette mention ne donne pas droit à un séjour en Alsace-Lorraine. Si des sujets français, possesseurs d'un passeport visé seulement pour le passage, séjournent dans le pays, vous voudrez bien m'en informer immédiatement."

Voilà qui est fort bien pour les Français qui se rendent de l'autre côté du Rhin; par contre, cet allégement n'est d'aucune utilité pour les relations commerciales entre la France et l'Alsace-Lorraine et pour des relations de famille indispensables.

Edouard Sch ..., né en 1856, conseiller municipal à Wetler, a comparu, le 2 juillet, devant le tribunal correctionnel de Mulhouse. Il était accusé d'avoir offensé l'uniforme allemand en appelant, le 16 avril dernier, trois gardes forestiers: "chauves-souris." Les gardes forestiers portent sur leur chapeau l'aigle impériale. C'est de ces aigles que parlait Sch.... en disant: "chauves-souris."

Le procureur impérial a prononcé un réquisitoire très sévère et a requis contre l'accusé une peine de trois mois de prison. Après une courte délibération, le tribunal a condamné Sch.... à un mois de prison et aux dépens.

Le ministère a publié une ordonnance en vertu de laquelle les registres des avocats consultants devront, désormais, être tenus en langue allemande.

L'administration a sommé trois sociétés qui existent depuis de longues années à Schiltigheim, de tenir leurs comptes en marcs et en pfennigs et non plus en francs et en centimes, et de convertir leurs noms français en noms allemands. La première de ces sociétés est une société de chant et s'appelle l'*Harmonie*; la seconde est une société de gymnastique et s'appelle *Concordia*; la troisième est une société de musique et s'appelle la *Fanfare*.

La *Landeszeitung*, journal officiel de Strasbourg, dément la nouvelle donnée par le *Journal d'Alsace*, suivant laquelle des commissaires de police allemands seraient établis à Hettange-Grande, près de la frontière luxembourgeoise, d'une part, et à Saint-Louis, près de la frontière bâloise, d'autre part, pour surveiller les voyageurs étrangers qui, sur ces points, entreraient en Alsace-Lorraine.

Le correspondant berlinois de la *Gazette de Cologne* confirme la nouvelle suivant laquelle l'empereur Guillaume aurait l'intention de visiter l'Alsace-Lorraine avant la fin de l'année.

L'empereur Frédéric aurait, s'il avait vécu, résidé chaque année pendant plusieurs semaines à Strasbourg.

La chambre de commerce de Strasbourg, vu le tort que cause au commerce de l'Alsace-Lorraine l'obligation du passeport, a décidé d'adresser à l'empereur une pétition pour lui demander la suppression, ou, tout au moins, une atténuation des mesures de police à la frontière. Une députation a été chargée de remettre la pétition au prince de Hohenlohe, gouverneur d'Alsace-Lorraine, et de le prier de vouloir bien appuyer la demande.

CE QUE DISENT D'EMINENTS ARTISTES.

L'opinion des plus marquants de cette ville.

Les Pianos Steinway, Pleyel et Behr reconnus, par eux, les meilleurs.

M. LOUIS GRUNEWALD, Marchand de Musique à la Nouvelle-Orléans:

Cher monsieur—Je donne des leçons de piano en cette ville depuis trente-six ans, et ai toujours trouvé que les pianos de Pleyel étaient les meilleurs pour ce climat.

Les préférant à tous les autres, j'en ai acheté un pour mon usage.

Très respectueusement,
PROF. H. ROLLING.

M. LOUIS GRUNEWALD, Entrepôts de Pianos, rue Baronne, 18, Nouvelle-Orléans:

Cher monsieur—C'est avec grand plaisir que je déclare que le "Piano Steinway" est de beaucoup le plus beau et le meilleur qui se fabrique. Sous tous les rapports je le considère supérieur aux autres, et, à mon avis, il n'est pas d'artiste qui n'en devrait avoir un.

Le piano Behr que vous me louez depuis des années me plaît toujours à cause de ses belles qualités; aussi le recommanderai-je à tous ceux de mes amis devant faire achat d'un beau piano. Après le Steinway, c'est celui que je préfère. Nombre de mes élèves ont acheté des Behrs et toutes en sont très satisfaites.

Les conditions libérales auxquelles vous vendez vos instruments, devraient, ce me semble, engager à s'adresser à vous toutes personnes désirant en acheter un. J'imagine aussi que vous en vendrez beaucoup cette saison.

Respectueusement,
MME MARGUERITE SAMUEL.

Les lettres qui précèdent de deux des premiers professeurs et artistes du pays sont une garantie que si vous achetez un Pleyel, un Steinway ou un Behr, vous achetez un des meilleurs pianos connus. J'ai reçu des lettres semblables à celles que l'on vient de lire de nombreux professeurs de musique de la Nouvelle-Orléans où tous se disent heureux de posséder des pianos achetés chez moi. Les personnes donc qui se proposent d'acheter un piano sont invitées à venir admirer le très grand assortiment que j'ai en magasin dans le moment de Steinways, Knabes, Schmers, Behrs, Pleyels, Fischers, Pease, Sheningers, Herlichs et autres. Je les vend payables mensuellement de faibles sommes.

LOUIS GRUNEWALD,
Marchand de musique, rue Baronne 18 et rue du Canal, 127.
Nouvelle-Orléans.

Pour le teint il n'y a rien de mieux que la Salsepareille d'Ayer. Elle donne le coloris de la santé au visage pâle et blême.

KARCHER—Décédé hier vendredi, 20 juillet, à 9 heures A. M., à l'âge de 2 mois, PAUL NICHOLAS, fils de John N. Karcher et Amelia Huber natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Karcher, Huber, Schendorf, Tausbatour et Giesler sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui samedi, 21 juillet, à 4 heures p. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, coin des rues Quartier et White.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée à la Cathédrale St Louis le LUNDI 23 juillet, à 8 heures A. M., pour le repos de l'âme de Mme DELPHINE TUJAGUE. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de son époux. 20 juil—2t

ERNEST C. VILLERÉ,
15 rue Carondelet,

Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagnes de Heidsieck & Cie., Whiskies célèbres de Chas. Bolt & Cie. 10 déc—1an

KROLL & BRAQUET
Successeurs de Pierre Dufort.
Entrepreneurs de Pompes funèbres
249 ... Rue Royale ... 249
Téléphone 710. 4juil—1an

American Homestead Company de la Nlle-Orléans.
Organisée en 1883.

Capital autorisé	$3,000,000
Capital souscrit	$684,000
Capital payé	$200,290

Cette compagnie, dont il n'existe qu'une seule plus ancienne dans cette ville, est établie sur les bases les plus solides et les plus conservatrices, et offre aux emprunteurs des avantages tout particuliers.

Les personnes désirant souscrire à la série D qui vient d'être ouverte, peuvent se procurer des applications en blanc en s'adressant à un officier ou à un membre quelconque de la Compagnie.

Officiers depuis l'organisation:
ERNEST MILTENBERGER, Président, 54 Camp.
DR. F. FORMENTO, Vice-Président, 1 Baronne.
WM FRANTZ, Trésorier, 53 Royale.
E. O. DUCROS, Secrétaire, Chambre 15, City Hall. 21 juil—1m

Au public.

Le dernier incendie de la rue Dryades.

Bureau du Westinghouse Electric Co., 38 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1888.

Aux amis de Westinghouse Electric Light Co. (anciennement le Brush Electric Light Co.)

Nous sommes sur le point de conclure des arrangements, par lesquels nos clients ne seront pas privés pendant trop longtemps encore de leur éclairage, et nous demandons que, en attendant que ces arrangements soient conclus ils emploient leur gaz économiquement; nous plaignons toutes les dépenses additionnelles qu'ils auront encourues par la perte de notre établissement incendié dimanche dernier dans la soirée. Toutes les dispositions ont été prises pour que les travaux recommencent prochainement dans un nouvel établissement qui sera en complète opération sous peu.

A ceux de nos clients qui ne peuvent se servir du gaz, la compagnie leur fournira des lumières à arc dans un jour ou deux. En d'autres mots, la Westinghouse Electric Light Co. est désireuse de donner toutes les facilités qu'elle pourra à ses clients, qui par suite du récent incendie ont été privés pendant quelque temps de leur éclairage. Toute information relative au prix du gaz, de la lumière à arc, etc., sera donnée avec plaisir par M. H. S. EDWARDS, solliciteur et contracteur pour la lumière, No 17 rue Decatur.

S. H. BELL,
Agent pour la compagnie Westinghouse.
20 juillet—3t

BEQUILLES.
BAS ÉLASTIQUES.

Soutiens abdominaux, Bandages herniaires, Suspensoires, appuis pour les épaules, etc, dans tous les genres et dans tous les prix.

A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julia et St-Joseph.
31 mai—1 an

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1869.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, risques contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN ... Président
J. H. COLEBY ... Vice-Président
CHAS. E. [illegible] ... Secrétaire

Directeurs:
Joseph Bowling, Chas M. Whitney, Geo. W. Sentell, J. H. Coleby, U. Marinoni, W. R. Lyman, J. J. Reiss, Charles H. Deleou, Lucien Delery, S. C. Oakley, R. F. W. Buchanan, Charles Newman, Joseph Bohn, M. Gillis, James T. Redd, Chas. A. Rice, D. B. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
16 mai 87—1an

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Anglo-Californian Bank (Limited) San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 35,567, tirage à numéro simple, Classe G de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 10 juillet 1888, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

R. JOS. DRUHAN,
Courtier de la State National Bank.
Nlle Orléans, Lne.

Avis.

$300,000. Nlle-Orléans, 17 juillet 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Anglo-Californian Bank (Limited) San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 35,567, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 10 juillet 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

L. T. SANTANA,
Commis au change de la State National Bank.
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Weldon Van Steenburgh, 69 Columbia street, New York, un vingtième du billet No 35,567, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 10 juillet 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Chas. Emmerich, 68 Columbia street, New York, un vingtième du billet No 35,567, tirage à numéro simple, Classe G de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 10 juillet 1888, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000. Nouvelle Orléans, 13 juillet 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Fourth National Bank of Dallas, Texas, un vingtième du billet No 35,567, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 10 juillet 1888, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

P. SERGI,
Courtier Hibernia National Bank.
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000. Nouvelle Orléans, 13 juillet 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la City National Bank of Dallas, Texas, un vingtième du billet No 35,567, tirage à numéro simple, Classe G de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 10 juillet 1888 et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

JOS HELM,
Pour la State National Bank.
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de C. B. Richard & Co., New York, un vingtième du billet No 53,469, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 10 juillet 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank, Nlle Orléans, Lne.

Avis.

$100,000. Nlle-Orléans, 12 juillet 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. J. Boyle et Frank McKean, Mobile, Ala., un vingtième du billet No 53,469, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 10 juillet 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.
Nlle Orléans, Lne.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la First National Bank of Mobile, Ala., un vingtième du billet No 53,469, tirage à numéro simple, classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 10 juillet 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

A. J. DRYSDALE,
Courtier de la New Orleans National Bank, Nouvelle Orléans, Lne.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'un déposant, un dixième du billet No 53,469, tirage à numéro simple, classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 10 juillet 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

L. I. DOIZE,
Courtier de la Banque du Peuple.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Jas. M. Jenkins, Rome, Ga., un dixième du billet No 47,843, tirage à numéro simple, classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 10 juillet 1888, et que le montant lui en a été promptement payé, sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. W. Patterson, Haverhill, Mass., un vingtième du billet No 47,843, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 10 juillet 1888, vendu à Boston, Mass., et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Southwestern National Bank of Philadelphia, Penn., un vingtième du billet No 47,843, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 10 juillet 1888, vendu à Washington, D. C., et que le montant en a été promptement payé, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank, Nlle Orléans, Lne.

Avis.

$25,000. Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1888.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 88,959, tirage à numéro simple Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Quatrième Gros Lot de Vingt-cinq Mille Piastres, le mardi, 10 juillet 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

EDW. JOUBERT,
No 531 rue North Claiborne, ville.
21 juillet—3t PP

C. LAZARD & Cie.,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés,
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne.
24 oct—87 1 an—dim mar ten sam

L'ETOILE ROUGE!

Chaussures en tous genres
POUR LA VILLE
—ET—
POUR LA CAMPAGNE.
Fabrication de Chaussures en tous genres
—POUR—
HOMMES ET GARÇONS.

Vente en détail! Vente en gros!

Catalogues illustrés expédiés sur demande aux marchands des campagnes.

La maison a des acheteurs sur tous les grands marchés de chaussures.

L'ÉTOILE ROUGE,
Coin Canal et Passage de la Bourse, Nlle-Orléans, Lne.
3 mars—6 m—sam dim jeu

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago	$3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston	$1,427,290.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
NEWTON BUCKNER, Chairman. RODOLPH WOLSTE. A. DELVAILLE. JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov 87—1an

Hôtels et Sources.

HOTEL SIMON,
A ABITA SPRINGS.

Est prêt à recevoir des pensionnaires. On y trouvera toujours tout le confortable possible sous le rapport des chambres, de la table et de la cuisine. L'eau y est délicieuse.
PRIX MODÉRÉS.
20juin—1m.

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur clientèle. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Les prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre. 28 av—3m

FAITES VOTRE GLACE VOUS-MÊME
au moyen des
GLACIÈRES DELPY
Brevetées et récompensées aux Expositions.

Produisant un bloc de glace massif en quelques minutes par une simple opération, outre la glace, des cream ou les carafes frappées, etc.

RÉUSSITE CERTAINE.—Prix de revient de la glace insignifiant, le sel employé servant indéfiniment.

Seuls propriétaires et fabricants pour l'Amérique.

L. DERMIGNY & A. PAGNOD,
126 West 25th Str. NEW YORK.

Envoyez votre adresse pour recevoir le prospectus, en anglais ou français.

ON DEMANDE DES AGENTS.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham Madras Turcs.
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et à [illegible] pour Rideaux. 6 oct—1an

GIRLS' TRICYCLES,
R. P. Randall,
54 & 56 Baronne.

Ayant acheté les machines, les marques, LA CLIENTÈLE, ETC. DE L'ANCIENNE ET CÉLÈBRE FABRIQUE DE TABAC A FUMER, A CHIQUER ET A PRISER DE DELPIT,

JE SAISIS L'OCCASION POUR ANNONCER QUE JE CONTINUERAI LES AFFAIRES A L'ANCIEN EMPLACEMENT RUE ST-LOUIS, 13 ET 15, ET SOLLICITE LA CONTINUATION DU PATRONAGE LIBÉRAL DONT LA FABRIQUE A ÉTÉ HONORÉE PENDANT TANT D'ANNÉES.

M. EDWARD B. PEYRONNIN RESTERA A LA TÊTE DU DÉPARTEMENT DE FABRICATION, CE QUI DONNERA AU PUBLIC L'ASSURANCE QUE LES CÉLÈBRES VIEILLES MARQUES DE TABAC A PRISER ET DE TABAC EN GÉNÉRAL SE MAINTIENDRONT A LEUR HAUTEUR PRIMITIVE.

LE BUREAU PRINCIPAL ET LES SALLES DE VENTE SERONT A MON MAGASIN, Au coin des rues Gravier et Tchoupitoulas.

TRÈS RESPECTUEUSEMENT,
W. R. IRBY.
23 juin—1 mois

Ligne Commerciale Française.
POUR LE HAVRE.

Le steamship français Marseille, capitaine Mellion, partira le ou vers le 22 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à
S. V. FORNARIS & CO., Agents, 198 rue Gravier.
13 juil—

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 116 rue du Canal,
Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles vous informer de mes prix et vous faire exhiber mes Médailles pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, Immédiatement après l'entrée, formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le respect de leur art.
[illegible]

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice-Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD J. BOBET,
PIERRE POUTZ,	E. GALLY,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	THEO. BRIFFRE,
JULES TUYES,	H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT,	J. W. HINCKS.

24 fév '88—1an

Avis.

Aux détenteurs de polices de la Compagnie d'Assurance du Peuple en liquidation. Vous êtes priés de vous présenter au No 189 rue Bourbon pour collecter un dividende de 20 0/0 sur vos primes non expirées.

ALPHONSE WALZ,
DAVID HUGHES,
M. ABASCAL,
Liquidateurs.
20 juillet—3t

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.

VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de R. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 cents avec une demi-bouteille vin ordinaire, pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille du fameux To-Kalon. 17 fév 88—1anPP

Mathushek Pianos.

Je certifie que le piano Mathushek que j'ai acheté chez M. Werlein et qui me sert depuis deux ans est un instrument réunissant toutes les qualités désirables pour l'exécution et surtout pour accompagner le chant.

Il garde parfaitement l'accord pendage plus d'une année.

J. BOUDOUSQUIÉ.

Mathushek Pianos.

M. Werlein.

Depuis 6 ans que je me sers des pianos Mathushek je puis affirmer qu'ils renferment toutes les qualités désirables. Comme facilité de toucher, sonorité et surtout comme solidité.

MARGUERITE SAMUEL.
8 juil—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 20 JUILLET—CLASSE No 272
Tirage de 4 heures P. M.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
70	75	55	40	19	6	48	30	3	43	28			

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 20 juillet 1888—4 heures P. M.

F. A. A. BOUSSEAU
ALEX. HARRIS.
D. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps à [illegible].

AMUSEMENTS.

Saison 1888.
Washington Hotel, à Milneburg.

Pour les bains de famille il n'y a pas de meilleur endroit; le chemin du Fort Espagnol est en bon état pour les voitures. Le dernier train laisse Milneburg à 10 1/2 heures P. M.
JOHN TRISCONI.
17 juil—17 au 2 août

THEATRE ST-CHARLES.
A LA NLLE ORLEANS.
Demain, Dimanche, 22 Juillet 1888.

Entrée gratuite. Venez tous!

On commence à 8 heures du soir précises. Ouverture des portes à 7.30.

Une représentation seulement à la Nouvelle-Orléans. Aucune personne suspecte, ni aucun jeune garçon ou enfant, ne pourra assister à cette belle exhibition. Il y aura un orchestre complet.

LE PROF. ALBERT LE GRAND,
Le célèbre guérisseur et électricien de Paris, France.

Exhibera au Théâtre St-Charles le don merveilleux qu'il possède de guérir et de combattre gratuitement et avec succès les maladies des deux sexes, sur le théâtre, en présence du public. Il invite spécialement les personnes atteintes de maladies chroniques de paralysie, de rhumatisme, de surdité, etc., à se présenter ainsi. La séance sera à la fois amusante, intéressante et surprenante. L'estropié chronique marchera devant le public frappé d'admiration. Dans bien des cas, les aveugles recouvreront la vue et les sourds seront guéris de leur infirmité.

CONSULTATION GRATUITE.

Maladies guéries sans médicaments et sans l'aide de la chirurgie.
SPÉCIALISTE

Guérison des maladies chroniques, de la Paralysie, des Rhumatismes, des crises de la Dyspepsie, de la Névralgie, du catarrhe, des affections nerveuses et des effets de certaines habitudes funestes de la jeunesse. Dans beaucoup de cas les aveugles recouvrent la vue et les sourds l'ouïe.

On ne répond à aucune lettre à moins qu'elle ne renferme un timbre de poste.

Les dames souffrant de maladies de leur sexe sont promptement guéries. Le professeur n'acceptera que des cas curables.

CONDITIONS SPÉCIALES POUR LES MALADES APPARTENANT AUX CLASSES LABORIEUSES.

Heures de bureau, tous les jours de 9 h. du matin à 8 30 du soir. Le dimanche, de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi. La plus grande discrétion sera observée et le succès est certain. Les conditions du traitement seront données au bureau.

Les malades sont prévenus que, à moins de se présenter en temps opportun pour se faire guérir, ils ne seront pas admis au traitement.

LA PISCINE DE SILOAM.

Les boiteux marchent, les aveugles voient, les sourds entendent dans Tremont Temple.

Tremont Temple était rempli hier soir du haut en bas par la foule qui s'y était portée pour assister à un spectacle sans pareil et vraiment merveilleux. Le prof. A. Le Grand de Paris, France, avait annoncé qu'il y donnerait une exhibition de la puissance qu'il possède de guérir les boiteux, les sourds et les aveugles. Beaucoup parmi les spectateurs, la majorité peut être, étaient venus là en curieux, mais nombre d'entre eux étaient sérieusement affligés de maladies que guérit le prof. [illegible]. Un comité fut choisi séance tenante à la demande d'abord du docteur pour s'assurer qu'il n'avait sur lui aucun fil électrique caché ni aucun autre appareil. M. Le Grand a invité alors à venir à lui les personnes qui voudraient se soumettre à ses expériences.

Un monsieur s'est présenté. Il marchait avec la plus grande difficulté appuyé sur deux béquilles. Il avait fait une chute en juillet dernier. Après avoir soumis la jambe blessée à certaines manipulations, le docteur a commandé à son malade de marcher. Celui-ci a obéi et a traversé la scène, avec une certaine apparence de souffrance certainement, mais enfin sans béquilles, tandis que quelques instants auparavant il ne pouvait pas toucher le plancher de son pied gauche.

Une dame qui a succédé à elle avait été atteinte de fièvres rhumatismales et était obligée pour marcher de se servir d'une béquille. Elle aussi a pu s'éloigner de la scène sans aide aucune.

C'est après cela que s'est produit la guérison la plus merveilleuse de la soirée. Le Dr J. W. Seow de Melrose Highlands, âgé de 65 ans avait été paralysé il y a environ quatre ans. Son système nerveux en avait éprouvé un choc si violent que ses extrémités inférieures furent frappées de paralysie. Il lui était impossible de marcher depuis quatre ans. On l'a apporté sur la scène. Après quelques instants de traitement, il s'est levé du fauteuil où on l'avait placé et a traversé deux fois la scène d'un pas lent mais très ferme, et est sorti enfin sans aide de la salle.

Ces manifestations de la puissance du docteur ont excité l'enthousiasme des spectateurs. Une très jolie jeune fille, partiellement aveugle, a été traitée et a recouvré en partie la vue. Avant le traitement elle ne pouvait désigner personne ni dire la couleur des cheveux ou d'un ornement sur un chapeau de femme.

Les applaudissements ont éclaté et les malades ont afflué autour du docteur. Boiteux, estropiés, aveugles et sourds se bousculaient pour arriver plus vite auprès du professeur. Ceux qui étaient versés dans les Écritures se rappelaient la scène de la Piscine de Siloam où la personne qui y entrait la première après que les eaux fussent troublées était guérie de son infirmité. Une pauvre femme dite aveugle s'en est allée tristement lorsque le Dr Le Grand lui eut dit qu'il ne pouvait rien faire pour elle, la pupille des yeux étant atteinte et le nerf de la vue perdu à jamais. [illegible] un petit garçon [illegible] sourd [illegible] et par [illegible] entendu. Les béquilles et les bâtons de deux cannes sont aujourd'hui [illegible] et ont été guéris [illegible] qui ont pu entendre les aveugles ont pu voir.

L'immense assistance est restée jusqu'au bout dans la salle et a donné des marques extérieures de l'intérêt qu'elle prenait à la séance. En se retirant, tous s'entretenaient des merveilles auxquelles ils venaient d'assister. (*Boston Globe*, 6 février 1888.)

Le Prof. Albert Le Grand Réside maintenant au No 14, UNIVERSITY PLACE, AUTREFOIS RUE DRYADES, Nlle-Orléans. Il y restera soixante jours.
19 juillet—4t.

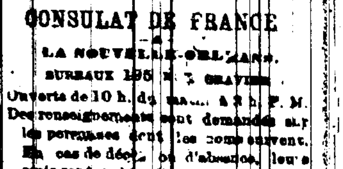

Expédié franco aux Etats-Unis, Canada et Mexique, si payé d'avance.

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 2 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juillet 1888.
Liste de publication.

Ardisson Honoré	Jean Bernard
Barbezat Jean Elisa	Khaled Gustave
Bescos Benoit	Labiste Jean P.
Berne François	Lalinasar Jean
Bloch Aron	Lagus Jean Marie
Bordenave Paul	Lamarre Pierre
Braquet Marianne	Lauheuf
Brun Jean	Lemonnier Séverin Léo
Capdevielle Laborgue Dominique	Léard
	Mattres Joseph succession de
Charmes François	Miller Max T
Chaudet les époux	Montillet Pierre Laurent
Chauvalon Fernand	Noël Oscar, Hilaire
Colné Eugénie	Poujade Henri
Ducasse Marie	Perrochel Victor
Dutard Léon Bernard	Orestal Victor Henri
Durand Simon	Rebour
Etienne P. Prosper	Rosert
Fromont Claude	Rivière
Galland Ferdinand	Revn Paul Jules
Gasoulas Jeanne	Roux Jean et ses fils
Georges Charles	Ziegler Joseph
Jaufflier	Zitoun Marie
Jayet Gaspard	

LETTRES.

Trépier Philippe	Delbruck Georges
Cavalier Mme Fanny	Zété Eugène

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er juillet 1888.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN

LEON QUEYROUZE,
"GROCERY" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET [illegible]
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et [illegible]
67 RUE DECATUR.